

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 81  
Le 7 décembre 1966.

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse  
750 Third Avenue  
New York, N.Y. 10017  
YUkon 6-5740

A NE PUBLIER QU'AU  
MOMENT DU DISCOURS

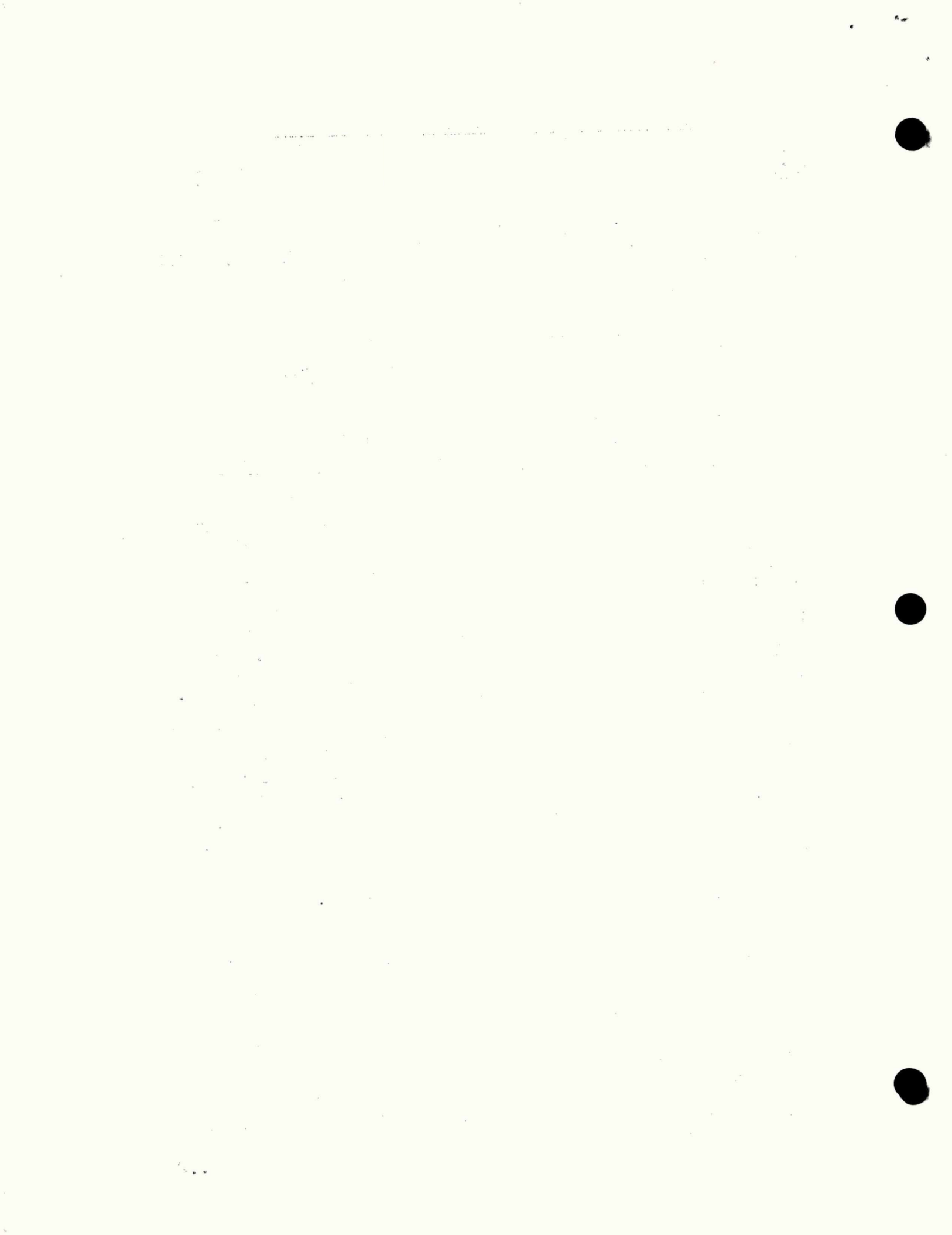
ANNEE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Texte de la déclaration prononcée **mercredi**  
le 7 décembre 1966, en séance plénière,  
par le représentant permanent du Canada  
auprès des Nations Unies, M. George  
Ignatieff, sur le point 24 de l'ordre du  
jour: Année de la coopération internationale.

Le Canada fut co-auteur de la résolution originale adoptée par l'Assemblée générale en 1962 qui appuyait l'idée de consacrer une année à promouvoir la coopération internationale et à créer une Commission préparatoire chargée d'en étudier les possibilités. Le Canada a fait partie du Comité créé pour élaborer les plans de l'année de la coopération internationale et mon prédécesseur, M. Paul Tremblay, a servi pendant un certain temps comme président de cette Commission. Ma délégation prend donc grand plaisir à s'unir aux auteurs du projet de résolution contenu dans le document A/L.504.

Cette résolution met un terme à un effort pratique d'attirer l'attention sur les activités soutenues qui se poursuivent dans le domaine de la coopération internationale jour après jour, année après année, et sans éclat. Il est tout à fait convenable de s'arrêter et de se rappeler ce qui a déjà été accompli grâce à ces efforts dans le domaine de la coopération internationale. Il était également utile d'essayer d'intensifier ces activités et d'améliorer un climat propice à une coopération internationale efficace dans l'avenir.

Le Canada a cru que le fait de désigner une année de coopération internationale permettrait à des individus et à des groupes qui au Canada et ailleurs, se livraient à des activités de coopération avec d'autres individus et d'autres groupes dans d'autres pays, de se faire mieux connaître et mieux appuyer par le public dans leurs travaux. Tout en étant conscient de son importance pour les gouvernements, son attrait pour nous provenait de l'occasion qu'elle offrait aux hommes et aux femmes du monde entier de participer personnellement et directement à des entreprises de coopération au delà des fron-



tières nationales.

Considéré en soi, chacun des gestes de coopération suscité par l'année de la coopération internationale profitait intrinsèquement à chacun des individus et des organisations qui l'ont posé. Mais, ce qui est plus important encore dans l'ensemble, c'est que la somme de ces activités proclamait de nouveau avec éclat l'importance de la coopération internationale dans la solution des problèmes communs.

Les Canadiens croient que l'idée de coopération internationale ne doit pas être considérée comme terminée au 31 décembre 1965. L'année de la coopération internationale était envisagée plutôt comme douze mois d'efforts particulièrement soutenus dans un programme à long terme de rapports internationaux. Au Canada, ces activités ont été encouragées par un Conseil national dirigé par M. Roby Kidd, directeur de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes et fondateur de l'Institut canadien d'outre-mer. Je pourrais peut-être illustrer le dévouement de M. Kidd envers l'idée de la coopération internationale en vous disant qu'après avoir lancé avec succès le programme canadien de l'A.C.I. en 1965, il s'est rendu en Inde pour accepter une tâche à l'Université de Rajasthan à Jaipur concernant l'A.C.I.

Durant l'année 1965, quelques 200 organismes nationaux du Canada ont entrepris des activités spéciales à l'appui de l'année de la coopération internationale. Ces travaux couvraient une gamme qui s'étendait de la coopération dans les domaines de l'éducation, des arts, de la science et des sports, à la remise d'aliments, de vêtements et de livres pour la population des pays en voie de développement et jusqu'à des colloques et des conférences sur le tourisme et les voyages. Au Canada, l'année a également été soulignée par de nombreux articles, des programmes de radio et de télévision et une émission de timbres spéciaux de l'année de la coopération internationale.

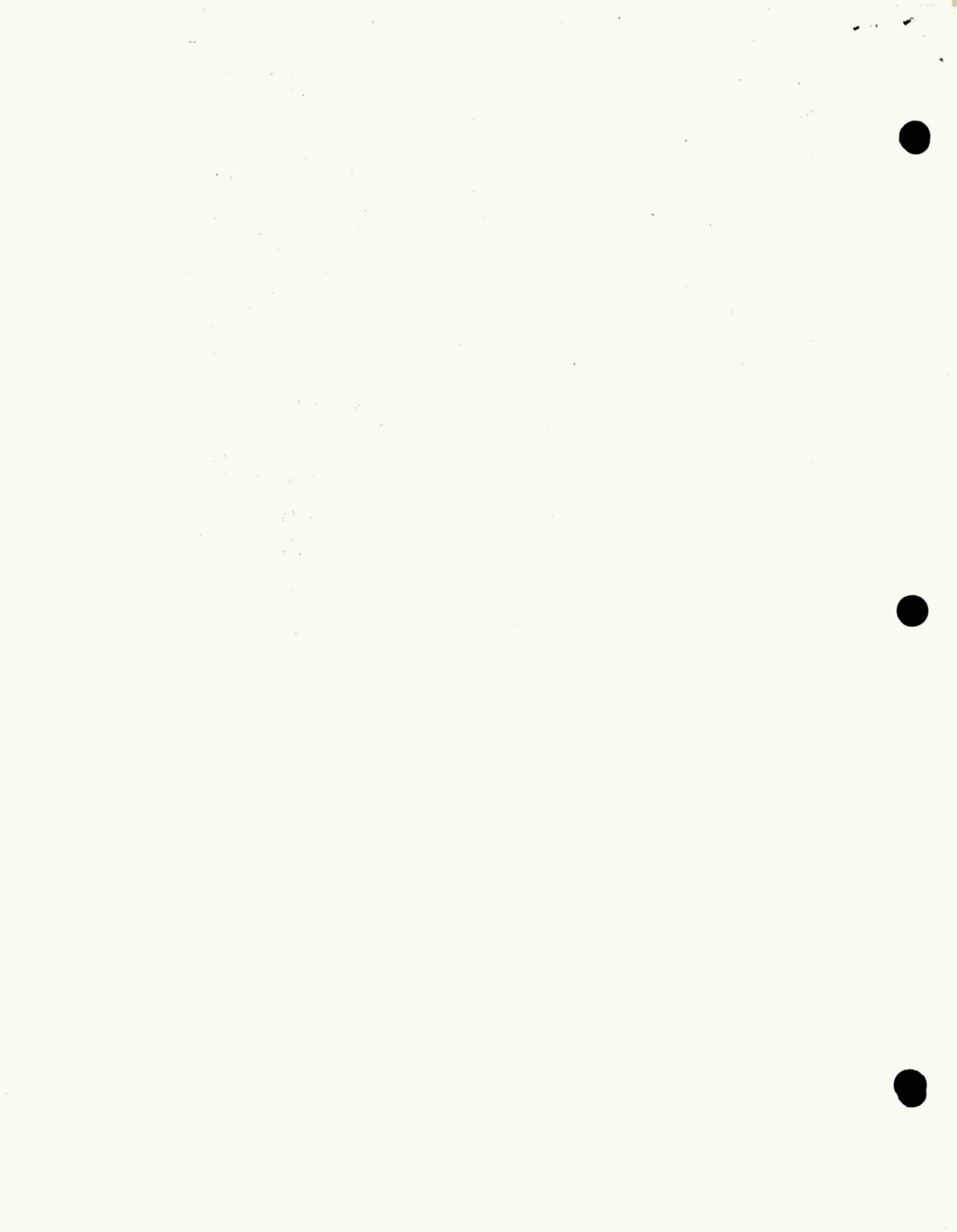
L'accueil favorable que le Canada a fait à l'année de la coopération internationale se révèle dans le fait que les manifestations du centenaire l'an prochain comporteront un élément de l'année de la coopération internationale sous forme d'une campagne spéciale d'assistance aux pays en voie de développement. A cette fin, un programme de développement international du centenaire a été formé pour poursuivre les travaux entrepris durant l'année de la coopération internationale en établissant des cadres grâce auxquels les organismes privés et les individus pourront commémorer le centenaire

[The text in this block is extremely faint and illegible, appearing as a dense field of small black specks and light gray marks across the page.]





en contribuant à un "don" important aux pays en voie de développement. Le Gouvernement du Canada a déjà versé un octroi considérable à ce programme pour l'aider dans son travail d'encouragement et de coordination. Ces activités dans lesquelles les gouvernements, les organisations non-gouvernementales et les individus ont tous un rôle à jouer se répètent dans plusieurs autres pays. Ils constituent l'héritage durable de l'année de la coopération internationale qui doit marquer un commencement, non pas une fin. Le Premier Ministre du Canada, M. Pearson, a dit en mentionnant spécifiquement les buts de l'année de la coopération internationale: "Ne vous y trompez pas, la paix et le progrès sont les fruits de la coopération... c'est évident, bien sûr, mais comme dans tant d'autres choses évidentes, c'est une vérité éternelle. Ce travail d'ensemble, cette coopération doit pénétrer à tous les paliers de l'activité internationale et nationale...". C'est l'esprit que l'année de la coopération internationale cherche à faire naître. La délégation du Canada espère que les succès remportés par l'année de la coopération internationale produiront un nouvel élan, parmi tous les membres des Nations Unies surtout, vers la coopération efficace dans tous les domaines de l'activité humaine et notamment dans l'encouragement à la croissance et au bien-être des nations en voie de développement.



Nous sommes également saisis de deux projets de résolution présentés par la Jamaïque, pays qui a appuyé fidèlement et vigoureusement les activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. Franchement, la proposition contenue dans le document L.133/rev.1 nous semble superflue puisqu'elle a trait exclusivement à un élément déjà traité dans le projet des sept puissances. Quant à l'autre projet de résolution jamaïcain, contenu dans le document L.137, il est de nature différente. Il semble supposer la fin des activités du Comité des 33, dont plusieurs délégations semblent désireuses de prolonger le mandat. Il y a néanmoins une idée intéressante dans le projet jamaïcain, idée dont pourrait se saisir le Comité des 33 lorsque ce dernier reprendrait ses travaux: il s'agit de la formation de deux sous-comités ou de deux groupes de travail qui, grâce à leur dimension réduite, pourraient aider la Commission principale à atteindre plus facilement son objectif en concentrant les efforts sur certains domaines plus précis. Si le Comité des 33 est maintenu, nous aimerions y poursuivre cette idée, espérant qu'entre temps nos amis de la Jamaïque n'insisteront pas sur leur proposition actuelle.

Avant de commenter le projet de résolution contenu dans le document L.138 dont les co-auteurs sont l'Inde, la République Arabe Unie et la Yougoslavie, je ne puis m'empêcher de songer au vieil adage: l'imitation est encore le meilleur compliment. Si ce proverbe est vrai, les co-auteurs du projet des sept puissances doivent être très flattés par la ressemblance entre le fond du document L.138 et une grande partie du texte des sept puissances. Mais il existe bien sûr une différence essentielle, puisque la résolution L.138 - tout en reflétant au fond notre point de vue et celui de la majorité des Etats concernant l'importance du maintien de la paix - ne permet pas à l'Assemblée générale d'agir de façon concrète au cours de la présente session.

Le résultat du projet de résolution L.138 serait que notre Commission terminerait ses travaux en se contentant de référer la plupart de nos propositions à un examen plus approfondi devant le Comité des 33. Nous avons deux raisons de croire qu'une telle décision serait malavisée. Premièrement parce que devant l'expérience du Comité des 33 nous ne pouvons ignorer que la réconciliation entre les opinions divergentes ne pourrait venir qu'après un très long et ardu cheminement, et en conséquence nous doutons qu'il soit sage de retarder les efforts pour le maintien de la paix jusqu'au moment de cette réconciliation. Deuxièmement, parce que nous sommes convaincus que l'effet psychologique sur l'attitude de

Faint, illegible text, possibly a list or document, covering most of the page.



plusieurs Etats membres serait malheureux, si cette Assemblée se récusait quand on lui demande de se prononcer sur des questions importantes qui affectent l'ensemble des membres et plus particulièrement les petits pays.

Nous ne saurions conséquemment appuyer la proposition mise de l'avant par les délégations de l'Inde, de la République Arabe Unie et de la Yougoslavie. De l'avis de la délégation du Canada, nous croyons essentiel à l'intérêt des membres de cette organisation, surtout des petits pays, que les Nations Unies soient capables d'agir, en cas de besoin ou d'urgence imprévus, pour empêcher aussitôt que les petits conflits et différends ne s'enveniment et ne dégénèrent en des affrontements majeurs. Les grandes puissances qui ont la force et le pouvoir de garantir leur propre sécurité ne partagent peut-être pas l'angoisse et l'inquiétude des pays plus petits, qui, doivent eux, nécessairement compter sur la sécurité collective que seules les Nations Unies peuvent apporter.

Pour conclure, Monsieur le Président, j'aimerais établir clairement qu'en prenant leur initiative, les co-auteurs du projet des sept puissances n'étaient pas aveugles aux divergences d'opinion qui, sur cette question primordiale, émanaient d'interprétations différentes de la Charte. C'est d'ailleurs à cause de ces divergences qu'après un an de tentatives, sous la présidence distinguée de notre ami l'ambassadeur du Mexique qui se dépensa lui-même beaucoup pour rapprocher les différents points de vue, le Comité des 33 a été incapable de présenter la moindre recommandation pratique.

Nous nous rendons compte que des efforts patients et soutenus sont un préalable à la solution des différends actuels. De nouveau, nous rendons hommage aux efforts déployés en ce sens par le Président du Comité des 33, l'ambassadeur Guevas Cancino qui dans le document L.139 nous a soumis les grandes lignes des principes susceptibles de servir de base à un consensus éventuel. Il semble cependant que les temps ne soient pas encore mûrs...

Mais pour assurer cependant que l'on s'achemine sans répit vers un consensus, les co-auteurs de la résolution et nous-mêmes avons comme je l'ai dit, accepté la plupart des amendements proposés par le distingué ambassadeur d'Ethiopie. Ces amendements stipulent que le Comité des 33 poursuivra ses travaux mais à la lumière

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Second block of faint, illegible text.

Third block of faint, illegible text.

Fourth block of faint, illegible text.

Fifth block of faint, illegible text.

Sixth block of faint, illegible text.

Seventh block of faint, illegible text.

Eighth block of faint, illegible text.

Ninth block of faint, illegible text at the bottom of the page.

de certaines décisions prises par l'Assemblée; premièrement en énonçant les principes directeurs qui pourraient établir une échelle des contributions aux opérations de maintien de la paix nécessitant des déboursés considérables, lorsqu'on choisit la méthode de répartition parmi les membres; deuxièmement, en invitant les gouvernements à offrir bénévolement l'assistance de personnel militaire et civil dont les Nations Unies pourraient avoir besoin, compte tenu toujours que la décision finale touchant ces contributions relèvera de chaque gouvernement; et troisièmement, en recommandant au Conseil de sécurité d'entreprendre une série de mesures qui lui permettraient de remplir plus complètement sa responsabilité primordiale dans le maintien de la paix et de la sécurité. Voilà en bref ce qui est contenu dans le projet de résolution des sept puissances. Nous souhaitons vivement que la Commission et l'Assemblée générale pourront appuyer cette résolution.

